



Département de l'Hérault  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2014

Membres en exercice : 15

L'an deux mille quatorze et le seize décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents** : Mmes BARASCUT. V, COLLAS. E, CANTALOUBE M-E, CARLES. M, DAAN. T, DURAND. P.

Mrs. ASTIER. J, ANDRIEUX. P, CONNAC. J, RIVIERE. D, THARAUD. D, MANENC. A, MAS. C, TIECHE. M

**Secrétaire de séance** : Mr RIVIERE Daniel

**Ordre du jour**

- 1 – Approbation du conseil du 18 novembre 2014
- 2 – Catastrophe naturelle 2014 : information sur les premières mesures d'URGENCE
- 3 – Demande de subvention 2015 : centre de loisirs et salle des fêtes de Caunas
- 4 – Bail atelier couture
- 5 - Décision Modificative n° 03
- 6 – Indemnité de conseil comptable du trésor
- 7 - Commission locale des charges transférées
- 8 – Projet éolien de Dio & Valquières
- 9 – Compte rendu commission aménagement fleurissement
- 10 – Entretien équipement signalisation « Parc Naturel régional du Haut Languedoc ».
- 11 – Compte rendu commission solidarité
- 12 – Compte rendu commission communication
- 13 – Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1 – Approbation du conseil du 18 novembre 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil du 18 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Catastrophe naturelle 2014 : information sur les premières mesures d'URGENCE**

Monsieur le Maire remercie les élus, le personnel, les services, les entreprises et les bénévoles qui se sont mobilisés pendant l'épisode pluvieux et présente à l'assemblée un état récapitulatif du bilan et des mesures qui ont été entreprises suite aux inondations du 28 novembre dernier.

Un état des lieux liste les différents dégâts recensés pour lesquels certains travaux ont déjà été commandés. Il précise que début janvier le conseil se réunira pour délibérer sur les demandes de subventions à réaliser pour remettre en état les voiries et réseaux. Il est précisé que l'expert de l'assurance passera pour les bâtiments communaux le vendredi 19 novembre.

Monsieur le Maire présente également toutes les demandes qui ont déjà été effectuées auprès des institutions comme la Préfecture (aide et classement), Orange (notamment téléphonie de Sérieyts et Gours), BRL (gestion du barrage des Mont d'Orb), la DREAL, la DDTM, le conseil général.

Enfin Monsieur le Maire indique qu'un retour d'expérience sera organisé afin de faire évoluer l'organisation communale en cas d'urgence. Une première réunion est prévue le 22 décembre à Taillevent.

Mme Barascut indique qu'elle souhaite qu'on lui précise son rôle pour ce type d'évènement, monsieur le maire précise que c'est l'objet, entre autre du retour, d'expérience prévu.

### **3 – Demande de subvention 2015 : centre de loisirs et salle des fêtes de Caunas**

#### a) Centre de loisirs

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de mise aux normes « sécurité, accessibilité et sanitaires » des locaux du stade accueillant le centre de loisirs primaire pour un montant hors taxe de 59 704 euros. La CAF de l'Hérault finance 80 % de l'opération (soit 47763 euros), sur le reste à financer il est proposé le plan de financement suivant :

| Libellés des subventions sollicitées  | Montant subvention hors taxes | Taux souhaité | Montant de la subvention demandée |
|---|-------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| DETR  | 11941                         | 60            | 7164.60                           |
| CG 34   | 11941                         | 20            | 2388.20                           |
| <b>Total des aides publiques</b>  |                               |               | <b>9552.80</b>                    |
| Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal) |                               |               | 2388.20                           |
| Coût de l'opération <b>HT</b>   |                               |               | 11941.00                          |

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus afin de financer le projet de mise aux normes « sécurité, accessibilité et sanitaires » des locaux du stade accueillant le centre de loisirs primaire.

#### b) Salle des fêtes de Caunas

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement et de mise aux normes « sécurité et accessibilité » de la salle des fêtes de Caunas pour un montant hors taxe de 54028 euros. De ce fait, il convient de solliciter l'aide des instances, suivant le tableau de financement prévisionnel ci-dessous :

| Libellés des subventions sollicitées  | Montant subventionnable hors taxes | Taux souhaité | Montant de la subvention demandée |
|---|------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| DETR  | 54028                              | 20            | 10805.60                          |
| CG 34   | 54028                              | 60            | 32416.80                          |
| <b>Total des aides publiques</b>  |                                    |               | <b>43222.40</b>                   |
| Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal) |                                    |               | 10805.60                          |
| Coût de l'opération <b>HT</b>   |                                    |               | 54028.00                          |

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus afin de financer le projet d'aménagement et de mise aux normes « sécurité et accessibilité » de la salle des fêtes de Caunas.

#### **4 – Bail atelier couture**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que deux entreprises « Couture Vagabonde » et « Petits Vagabonds » représentées respectivement par Mlle Estelle Desbouvries et Mme Isabelle Desbouvries souhaitent louer les locaux des anciennes écoles au 9 grand'route à Lunas afin d'y installer un atelier couture, vente et confection.

Monsieur le maire propose d'établir un bail commercial de 9 ans au 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour se terminer le 31 novembre 2023. Il sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 3600 euros non soumis à TVA payable en quatre termes égaux d'un montant de 900 euros chacun.

Monsieur le maire propose de démarrer le paiement des loyers au 4<sup>ème</sup> mois en échange de travaux effectués par les preneurs.

A l'unanimité le conseil accepte les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial pour une période de 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

#### **5 - Décision Modificative n° 03**

Monsieur le maire indique qu'il convient de régulariser la situation comptable pour le compte 2031 – Frais d'études – Vu qu'il s'agit d'études suivies de travaux, il convient de virer la somme concernant les amortissements sur le compte 28031 – Frais d'études.

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative ci-dessous :

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Compte 2031 R – Frais d'étude   | + 3019.90 |
| Compte 28031 D – Frais d'études | + 3019.90 |

A l'unanimité le conseil municipal approuve la modification budgétaire ci-dessus.

#### **6 – Indemnité de conseil comptable du trésor**

Dans le cadre de ses fonctions, le percepteur peut soutenir la commune pour la confection des documents budgétaires, et pour des conseils de bonne gestion des deniers de la commune. Ces prestations sont indemnifiables dans un cadre prévu par la loi.

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour l'année 2014.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies de l'arrêté interministériel en cours et sera attribuée à :

- Mr Daniel Gibelin pour une période de 30 jours.
- Mme Patricia FAVIER pour une période 330 jours.

#### **7 - Commission locale des charges transférées**

Monsieur le Maire expose que le 5 novembre 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes s'est réuni pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du CGI. Il donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2014 qui prévoit entre autre un reversement pour Lunas de 35 626.90 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 5 novembre 2014.

## **8 – Projet éolien de Dio & Valquières**

Monsieur le Maire expose que suite à l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société VOLKSWIND France SAS pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de DIO & VALQUIERES, il convient au conseil municipal, au titre de commune comprise dans le périmètre, de donner son avis sur le projet.

Le conseil à l'unanimité décide de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, lieu-dit le PLO de Laurier, à Dio & Valquières, déposé par la société VOLKSWIND France SAS, faisant l'objet d'une enquête publique par arrêté n° 2014-I-1741.

## **9 – Compte rendu commission aménagement fleurissement**

Mme Daan, Durand et Mr Tièche présentent à l'assemblée un projet de révision du fleurissement de la commune afin de limiter essentiellement l'arrosage et d'instaurer une homogénéité au niveau des plantations et des contenants.

Après analyse, le plan est validé par le conseil municipal et il est décidé d'échelonner le plan dans le temps et de commencer par :

- Déplacer les pots de fleurs
- Mettre de nouvelles essences
- S'occuper du marronnier face à l'auberge gourmande
- Densifier les massifs

Les services techniques en concertation avec les membres de la commission programmeront les premiers travaux dès le début de l'année.

## **10 – Entretien équipement signalisation « Parc Naturel régional du Haut Languedoc ».**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la commande au conseil général de l'Hérault de deux ensembles de signalisation « commune du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc », il convient de délibérer sur la question de l'entretien de ces ensembles de signalisation.

En effet, l'entretien de l'équipement (nettoyage, remplacement éventuel de l'équipement,...) ne peut être assumé par le Département.

Il convient donc que le conseil municipal donne son accord sur le principe de cet entretien.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour que la commune de Lunas assure l'entretien de ces deux ensembles de signalisation « commune du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ».

## **11 – Compte rendu commission solidarité**

Mr Astier présente un projet que la commission solidarité a étudié afin de lutter contre l'isolement des personnes sur la commune. Cette étude consiste dans un premier temps à recenser les actions pour palier à cet isolement puis de lancer des actions envers les personnes identifiées. Les conseillers municipaux sont chargés d'effectuer le recensement.

## **12 – Compte rendu commission communication**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **13 – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Radio France Bleue Hérault va enregistrer l'émission « Super Hérault » sur la commune de Lunas le 25 février 2015 à partir de 18 h dans la salle des fêtes. La diffusion de cette émission se fera du lundi 9 au vendredi 13 mars et à cette occasion la commune sera mise à l'honneur. Il est demandé aux conseillers de faire de la publicité autour de cet évènement car il faut 10 candidats pour jouer et présenter les caractéristiques de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.